

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

15- Demande de subvention DSIL (Etat) pour les intempéries de janvier 2020

Madame le Maire indique qu'il y a déjà 8 654.00 euros de dépensé.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSEC POUR LES IMTEMPERIES DE JANVIER 2020

Madame le Maire informe que l'arrêté interministériel n° INTE2005870A du 02 mars 2020 porte reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à tempête Gloria sur le territoire de la commune. L'état a mis en place une aide de solidarité en faveur des collectivités.

Madame le Maire indique qu'afin d'aider la commune à financer les travaux de remise en état des dégâts occasionnés par la tempête Gloria il y a lieu de demander l'aide de solidarité. Elle présente au Conseil municipal le dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Equipement des collectivités suite aux intempéries de janvier 2020.

L'estimation des travaux s'élève à 77 657.00 € HT

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant 77 657.00 € HT*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité pour aider la commune à financer ces travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

16-Versement des subventions 2020 aux Associations

Il est proposé de budgétiser la somme de 2 080 euros et de la répartir aux associations.

Le tableau de répartition déjà étudié par les élus est proposé. Avec une baisse générale des montants pour l'année 2020 compte tenu de la faible activité en 2020 pour cause de coronavirus.

En accord avec les associations leur budget a été diminué pour certaines d'entre elles, en effet en raison du coronavirus elles ne peuvent organiser leur activités telles que vides greniers, lotos...

Personnes de Droit Privé Associations	2019	2020
ANARC	100,00 €	100
Association les enfants d'abord	200,00 €	200
Marquixanes en fleurs	300,00 €	250
Association sauvegarde des animaux	50,00 €	50
Ecole de rugby du Canigou	50,00 €	50
Festival Pablo Casals	100,00 €	100
Fondation du patrimoine	80,00 €	80
La Cellère de Marquixanes	750,00 €	600
Le Souvenir Français	200,00 €	100
Les amis de Saint Jacques de Calahon	195,00 €	150
Marquixamuse	300,00 €	100
Restaurant du cœur	50,00 €	100
So Music	300,00 €	300
	2 725,00 €	2 180€

VERSEMENT SUBVENTIONS 2020

Pour la préparation du budget primitif 2020, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020, l'attribution de subventions aux associations suivantes :

<i>Fondation du Patrimoine :</i>	<i>80.00 €</i>
<i>Festival Pablo Casals :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Les Amis de Saint Jacques de Calahons :</i>	<i>150.00 €</i>
<i>Ecole du Rugby du canigou :</i>	<i>50.00 €</i>
<i>A.N.A.C.R :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Association les Enfants d'Abord (LEDA) :</i>	<i>200.00 €</i>
<i>Les restaurants du cœur :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Ass pour la sauvegarde des Animaux :</i>	<i>50.00 €</i>
<i>Le Souvenir Français :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>La Cellère de Marquixanes :</i>	<i>600.00 €</i>
<i>So music :</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Marquixamuse :</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Association Marquixanes en fleurs :</i>	<i>250.00 €</i>

17-Vote des taux des taxes locales 2020

Il est prévu que l'ensemble des **françaises et français** paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020 soit 80% des foyers et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

La compensation des collectivités locales sera intégrale et pérenne.

La TFPB sera reversée au bloc communal : ainsi la part départementale de la TFPB sera reversée aux communes en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le montant de la TH reversée s'élève à 118 424€

Les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti sont toujours maintenus sans augmentation de la part communale :

	taux moyens communaux national	Département	Communal
TH	24,54	25,26	15,28
TF bâti	21,19	23,76	19,46
TF non bâti	49,67	52,34	50,48

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES EN 2020

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales directes pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux de l'année précédente à savoir :

TAXE FONCIERE BATI 19.46
TAXE FONCIERE NON BATI 50.48

Total du produit fiscal : 100 036.00

18- Approbation du compte administratif 2019

En préambule Mme le Maire explique que les collectivités locales adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année, il s'agit du budget primitif modifié en cours d'année par des décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans 2 documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. L'obligation d'élaborer un compte administratif et un compte de gestion s'applique indifféremment au budget principal et aux budgets annexes. Ils fournissent des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. **Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité.**

Section Investissement :

La section investissement s'analyse en termes de programmes.

Ils sont ouverts au budget et au fur et à mesure de leur exécution des titres de recettes sont émis sur la base des subventions obtenues ou de l'autofinancement.

Les dépenses des programmes font l'objet de mandats émis au fur et à mesure de la réalisation des programmes sur la base des factures.

Lorsque les programmes ne sont pas achevés en fin d'année ils peuvent être reconduits l'année suivante, cela concerne les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes.

Monsieur Vanelle, conseiller municipal, commente les tableaux et les résultats, alors que Madame le Maire a quitté la salle comme il se doit afin que les conseillers puissent délibérer.

CALCULS ET AFFECTATION DU RESULTAT 2019

1- FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Résultat 2019	564 352,51	561 065,73	-3 286,78
A intégrer Report du résultat 2018 (N-1)		58 467,36	58 467,36
Excédent caisse des écoles transfert compétences			1 456,50
Résultat 2018 Final			56 637,08

2- INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
En 2019	208 576,35	290 132,59	81 556,24
A intégrer Report du résultat 2018		22 566,47	22 566,47
Résultat 2019 final			104 122,71

Invest RESTES A REALISER FIN 2019	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	
Restes à réaliser fin 2019	197 092,71	85 086,16	-112 006,55
RAR +Résultat de l'exercice 2019			104 122,71
Besoin de financement section Invest			-7 883,84

Résultat de fonct + Resultat d'Investisse	160 759,79		
RAR de la SECTION INVESTISSEMENT		-112 006,55	
RESULTAT INV+FONCT CORRIGE DES RAR			48 753,24

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Mandats émis	564 352,51	208 576,35	772 928,86
Titres émis	561 065,73	290 132,59	851 198,32
Résultat de l'exercice 2018	-3 286,78	81 556,24	78 269,46
Résultat de l'exercice antérieur 2018 reporté	58 467,36	22 566,47	81 033,83
Excédent de l'école	1 456,50		1 456,50
Résultat cumulé 2018 +2019	56 637,08	104 122,71	160 759,79
RAR restes à réaliser de 2019 en dépenses	0,00	197 092,71	-197 092,71
RAR restes à réaliser de 2019 en recettes	0,00	-85 086,16	85 086,16
Solde des RAR: recettes - dépenses			-112 006,55
RESULTAT CUMULE APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER			48 753,24

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal élit Monsieur VANELLE Jacques président de séance.

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	564 352.51
Recettes réalisées	561 065.73
Résultat de l'exercice	- 3 286.78
Résultat reporté de N-1	+ 59 923.86
(58 467.36 € excédent 2018 + intégration de 1 456.50 € suite dissolution du budget caisse des écoles = 59 923.86)	
Excédent de clôture au 31/12/2019	+ 56 637.08

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	208 576.35
Recettes réalisées	290 132.59
Résultat de l'exercice	+ 81 556.24
Résultat reporté N-1	+ 22 566.47
Excédent de clôture au 31/12/2019 + 104 122.71	

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 Fonctionnement + Investissement + 78 269.46
 RESULTAT DE CLOTURE 2019 Fonctionnement + Investissement + 160 759.79

Madame CANAL Anne-Marie ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour et 5 abstentions (BAILLETTE Lucien, BONIKOWSKI Franck, VASSEUR Jacques, CHAILA Magali, ANGLES Christiane) approuve à le compte administratif 2019 de la commune.

19-Approbation du Compte de Gestion :

Les comptes fournis par le percepteur sont conformes à ceux de la commune.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE

De Madame HUSTE Eliane, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20- Affectation du compte de résultat de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, présenté ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente : Un déficit de fonctionnement de 3 286.78 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 59 923.86 €

Composé de 58 467.36 excédent 2018 + intégration de 1 456.50 € suite à la dissolution du budget caisse des écoles)

RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT - 3 286.78 €

A) EXCEDENT AU 31.12.2019 56 637.08 €

Affectation obligatoire